

Les étudiants étrangers paient le prix fort

Soixante organisations se mobilisent contre l'augmentation du minerval facturé aux étudiants de pays en voie de développement

● **Caroline DESORBAY**

Hier, une soixantaine d'associations – organisations d'étudiants mais aussi la CGSP ou le CNCD –, ont exprimé aux recteurs de l'ULB et de l'UC leur refus de voir le minerval réclamé aux étudiants étrangers hors UE (Cameroun, Maroc...) augmenter de façon exponentielle.

Lors de la dernière rentrée académique, ces étudiants étrangers, inscrits dans une des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont payé 4 175 € au lieu des 2 758 € réclamés précédemment aux étudiants des pays en voie de développement. C'est cinq fois plus que les 835 € versés par les étudiants belges, européens (UE) ou provenant d'un des 48 pays dits « les moins avancés » (Afghanistan, Bénin, Haïti...).

« Et ce n'est pas tout, une circulaire émise par l'ARES (NDLR : Académie de recherche et d'ensei-

gnement supérieur), où siègent les recteurs, prévoit une augmentation pouvant aller jusqu'à multiplier par quinze le montant du minerval réclamé aux étudiants belges et UE, soit un montant de 12 525 €. Les actions menées l'an dernier ont permis de maintenir le minerval à 4 175 € pour la prochaine rentrée académique mais il faut rester mobilisé pour éviter l'escalade », s'insurge Coralie

Sampaoli, secrétaire générale de la Fédération des étudiants francophones.

4 % des étudiants universitaires

Cela fait des années que la FEF réclame le refinancement de l'enseignement « mais celui-ci doit se faire par le biais de mesures structurelles et non pas en allant puiser dans la poche des étudiants étrangers », martèle Coralie Sampaoli. Selon l'Observatoire belge des inégalités, les étrangers hors UE ne représenteraient que 4 % des étudiants universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'augmentation de leur minerval représenterait moins de 1 % de la dotation allouée aux universités. Une pécadille !

Du côté de l'ARES, on tempère. « Bien sûr, l'augmentation du minerval pour certains étudiants étrangers peut être conséquente mais les universités pour-

ront concevoir des mécanismes d'exception pour certaines catégories d'entre eux. Et puis, une partie de ces étudiants reçoit une bourse dans le cadre de la coopération belge », explique Benjamin Stewart, porte-parole de l'ARES.

Question de crédibilité

Mais il semblerait que ce soit aussi et surtout le besoin d'asseoir leur crédibilité sur le plan international qui pousse les recteurs à augmenter le montant du minerval des étudiants étrangers.

« Il y a une dynamique internationale aujourd'hui qui consiste à dire et à penser que plus l'enseignement est cher, plus il est de qualité, confirme Coralie Sampaoli. C'est faux car le prix d'une année d'études ne dit rien de la qualité du travail. C'est la capacité de l'État à investir dans son enseignement supérieur qui peut en augmenter la qualité. Fixer le montant du minerval en fonction de la provenance géographique de l'étudiant est pour nous aberrant et discriminatoire. Le minerval devrait être le même pour tous les étudiants ».

Pour la FEF, l'augmentation du minerval est une manière d'exclure de la Communauté française les étudiants étrangers les moins favorisés. « Seuls ceux dont les parents ont les reins solides auront désormais l'opportunité de venir étudier ici ». ■

VITE DIT

Européens Depuis 1988, le nombre d'étudiants de l'UE inscrits dans une université wallonne ou bruxelloise a été multiplié par 3,5 (chiffres du CRef, Conseil des recteurs). En 2013, ils étaient près de 13 000 contre 3 700 en 1988. Le nombre d'étudiants africains est lui resté stable, entre 4 011 et 4 163.

Coût La formation d'un étudiant universitaire coûte entre 7 000 et 8 000€ par an. Les 4 175 € réclamés actuellement aux étudiants étrangers hors UE et hors « les pays les moins avancés » sont loin de couvrir ces frais.

« Je regrette d'être venu étudier ici »

Joseph, 30 ans, a quitté son pays, le Cameroun, voilà près de trois ans pour venir étudier le droit à l'ULB. Il est détenteur d'un master en géographie obtenu dans son pays. Pourquoi est-il venu étudier à Bruxelles ? « *Pour la qualité de l'enseignement. Une maîtrise en droit devrait me permettre de trouver un travail plus facilement au Cameroun. Là-bas, les diplômes obtenus en Europe ou aux États-Unis sont davantage valorisés* ». Joseph ne bénéficie pas d'une bourse. « *En*

venant ici, j'ai dû m'engager à financer moi-même mes études mais le niveau de vie n'est pas le même qu'en Afrique. Si on augmente le minerval, cela devient très difficile pour nous ».

Joseph doit travailler au moins 15 à 20 heures par semaine. « *Payer son loyer, se vêtir, manger... Tout est problème. Je regrette d'être venu étudier en Belgique. Je ne sais pas si je vais rester ici. Au Cameroun, je parvenais à joindre les deux bouts facilement* ».